

Monsieur :
Entreprise :
Adresse

A : Direction régionale des douanes de
Adresse

Le 2012

Madame, Monsieur,

Depuis le 1^{er} janvier 2011, le gazole est exonéré de TICPE lorsqu'il est utilisé comme carburant ou combustible pour le transport fluvial.

Conformément à l'arrêté du 23 février 2012 fixant les modalités d'application de l'article 265 bis 1 e du Code des douanes, je souhaiterais par ce courrier vous adresser une demande **d'attestation d'identification**, afin de pouvoir bénéficier d'une exonération directe, à la pompe.

L'entreprise que je dirige a pour activité le transport fluvial de fret et exploite le(s) bateau(x) suivant(s) :

- nom du bateau, tonnage
- nom du bateau, tonnage
-

Les principaux points d'approvisionnement auprès desquels j'achète habituellement mon carburant sont les suivants :

- nom du fournisseur de carburant, ville, code postal
- nom du fournisseur de carburant, ville, code postal
-

Vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à ma demande, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Signature

P.J :

- extrait KBIS ou copie de la carte CNBA
- copie du certificat communautaire de navigation (pages reprenant la nature et l'immatriculation)